



Le Secrétaire général
01 55 82 83 06
cabsg@cgt.fr

Madame Elisabeth BORNE

Première ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Montreuil, le 27 octobre 2022

Madame la Première ministre,

J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'alerter les gouvernements successifs sur le niveau des salaires dans notre pays qui occasionnent une baisse de pouvoir d'achat pour bon nombre de travailleurs et travailleuses. Ainsi, il y a près d'un an, le 4 novembre 2021 nous avons interpellé votre prédécesseur, afin que des mesures d'urgence soient prises au travers une loi.

Nous demandons notamment une revalorisation du niveau du SMIC à 2000 euros brut, ainsi que :

- L'augmentation automatique de l'ensemble des salaires minimum de branches lorsque le SMIC est revalorisé afin de ne pas attendre des négociations pour se conformer à la loi en ce qui concerne ces minimas.
- L'ouverture de négociations de branches professionnelles dans les 3 mois maximum suivant le relèvement du SMIC pour éviter un décalage de plusieurs mois dans ce processus de revalorisation salariale.

Je vous rappelle qu'une évolution du Code du travail et particulièrement du principe prévu en son article L.3231-3 permet la mise en œuvre de ces 2 mesures.

Un an plus tard, le constat est accablant compte-tenu de l'évolution de l'inflation notamment sur l'énergie, l'alimentation et les produits de première nécessité. Les salaires sont au cœur des préoccupations des Français

En effet, les inégalités dans notre pays génèrent légitimement une colère de plus en plus forte et sont à l'origine de nombreux conflits sociaux depuis le début de l'année dans tous les secteurs de l'économie.

Ils se sont amplifiés en ce début d'automne symbolisé par les grèves dans les raffineries TOTAL et EXSON comme à EDF ou RTE.

Comme vous avez pu le constater notamment les 29 septembre et 18 octobre, plus d'un million de salariés du privé et du public se sont mis en grève pour gagner une augmentation générale des salaires à l'image des salariés de Monoprix, de ceux de Moviento, de Deret logistique, ou encore dans le secteur de la santé ... et beaucoup d'autres.

.../...

Je vous rappelle que 2,1 millions de travailleurs vivent avec moins de 1 102 euros par mois (selon le seuil de l'Insee). Avoir un emploi ne protège pas de la pauvreté notamment pour ceux qui travaillent à temps partiel ou alternent des périodes de travail précaire et de chômage. Cette pauvreté grandissante frappe plus particulièrement les jeunes qui se sentent sacrifiés et de plus en plus de retraité.e.s n'ont pas assez de leur maigre pension pour vivre décemment.

La loi sur le pouvoir d'achat votée par le parlement en juillet, n'a visiblement pas réglé les problèmes. Tout comme ce fut le cas avec le SEGUR de la santé pour le personnel hospitalier, les personnels techniques et administratifs, les personnels du soin et du lien, essentiellement des femmes qui pour la plupart se qualifient à juste titre « les oubliés du SEGUR ».

Pas plus que l'augmentation de 3,5% du point d'indice, après 10 années de gel et un taux d'inflation deux fois supérieur, n'a réglé le problème des débuts de carrière et le tassement des grilles de salaire dans la Fonction Publique.

A la date du 14 octobre, 126 des 166 branches professionnelles de plus de 5000 salariés, soit plus de 75%, ont des niveaux inférieurs au SMIC.

Faire des recommandations aux employeurs ne suffit pas.

Aujourd'hui, la remise en place d'une échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'indexation automatique de tous les salaires sur le coût de la vie, est une mesure urgente et indispensable. Nous vous rappelons que cette mesure existe en Belgique et au Luxembourg, deux pays de l'Union Européenne.

De plus, comme vous le savez une directive sur des salaires minimaux adéquats dans l'UE vient d'être adoptée par le parlement et le conseil de l'UE. Celle-ci prévoit que la négociation collective soit renforcée et que le salaire le plus bas soit "suffisant pour assurer un niveau de vie décent".

Une telle impulsion de la part de la France permettrait de donner un vrai signe dans la volonté politique d'une Europe sociale à la hauteur des enjeux et des besoins.

C'est pourquoi nous vous demandons d'organiser rapidement, sous votre autorité, une réunion de négociation autour de ces différents thèmes afin que le gouvernement impulse efficacement une réelle politique salariale.

Dans l'attente de votre intervention, je vous prie de croire, Madame la Première ministre, en l'expression de mes plus cordiales salutations.



Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT